

Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Balestra et consorts « Un engagement pour la Faraz »

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Composée de :

Geneviève Pasche (LV)

Gabrielle Heller (LV) en remplaçant Marion Savoy, excusée

Margareta Brüssow (LCIVL), présidente et chargée du rapport

Nathalie Demarta (UDC) excusée

Kurt Egli (PLR)

Romain Cornut (PLR)

Etienne Balestra (PSDG),

la commission s'est réunie le jeudi 30 juin. La Commission remercie M. le municipal Alain Grangier et M. Yves Roulet, chef de service des Domaines et Bâtiments, pour leur présence, leurs informations et leurs réponses à nos questions.

Position de la Municipalité

M. Grangier mentionne qu'après l'échange de terrain entre la commune et la famille Brunner les deux parties disposent ainsi d'un terrain cohérent. Cela permet maintenant à la Municipalité de planifier l'utilisation et l'aménagement de cette zone, appelée En la Faraz. Dans le PGA, ce terrain est réservé à des besoins liés à la détente et aux sports.

Du point de vue du PGA et selon M. Grangier, la présente motion est contraire au PGA puisqu'elle propose exclusivement une arborisation.

Cf. l'extrait suivant du PGA

Article 90 Secteurs 9,13 et 14 (14 représente En la Faraz)

1 Les présents secteurs sont destinés aux constructions, installations et aménagements de sports et loisirs.

2 Dans le secteur 14 sont également autorisés les constructions, installations et aménagements en lien avec la déchèterie.

3 L'indice d'utilisation du sol (IUS) maximal autorisé est pour le secteur 14 : IUS = 0.4

Toujours selon M. Grangier, le rapport Bryois qui doit définir les besoins d'installations sportives à l'avenir sur la Riviera est en route mais n'est pas attendu avant trois ans.

Selon M. Roulet, le terrain qui reste à aménager dans le domaine de « En la Faraz » représente environ 11'000 m².

Argumentation de la commission

Il devient vite clair dans la discussion que certains commissaires (groupe a) favorisent un avenir surtout sportif pour l'espace à aménager. L'autre groupe (b) défend l'idée de la motion de créer un espace de verdure arborisé.

Voici les argumentations principales proposées par chaque groupe :

Pour le groupe a :

- Est mentionné l'importance des activités sportives pour assurer la santé générale et pour prévenir des maladies chroniques si typiques dans nos sociétés. Du point de vue légal, il existe des ordonnances qui exigent et suggèrent des installations sportives. Un état de lieux pour identifier les besoins sportifs serait souhaitable.
- Avec l'évolution sociale de notre commune certains clubs sportifs pourraient, dans l'avenir, avoir besoin de nouvelles infrastructures
- Le souci se manifeste de ne plus pouvoir construire une fois qu'on a planté. Ne serait-il pas plus prudent d'attendre jusqu'on sache quel sport on voudrait installer sur cette zone ?
- Le PGA favorise l'implantation des activités sportives.

Pour le groupe b :

- Notre commune se densifie, notamment les zones limitrophes du terrain de la Faraz, et a besoin d'espace vert où tous les habitants puissent se ressourcer, tout le monde ne possédant pas de jardin privatif. Un parc arborisé serait également bénéfique pour de nombreux animaux (augmentation de la biodiversité), répondrait à la nécessité d'apprendre à vivre avec le réchauffement climatique et rafraîchirait de manière importante le climat local.
- Forestation et sport peuvent bien se marier. Pensons aux éléments du genre Vita Parcours, place de jeux dans la forêt, promenades, activités accessibles à toutes et tous sans avoir besoin de rejoindre une association.
- Un parc éveillera la curiosité et inciterait les écoles et les garderies à y passer.
- Le terrain En la Faraz n'est actuellement pas d'une grande utilité. Pourquoi alors ne rien faire et attendre une utilisation encore hypothétique.

Après l'échange de ces arguments la commission accepte la motion avec 4 voix pour et 2 voix contre.

Conclusions

La Commission vous propose Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de prendre en considération la Motion de M. Etienne Balestra et consorts – « Un engagement pour la Faraz ».

Pour la Commission :

Margareta Brüssow, présidente – chargée du rapport

La Tour-de-Peilz, le 17 juillet 2022